

Je soussigné(e), Madame Monsieur Autre.....

Nom (Propriétaire) : Prénom (Propriétaire) :

Adresse de facturation :

CP : Commune :

Date et Lieu de naissance (*joindre copie Carte d'identité*)

N° de téléphone :

Adresse mail :@.....

N° de SIRET (professionnel ou SCI) :

Déclare avoir pris connaissance du règlement du service de l'eau et de l'assainissement, et souscrit auprès de la Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois, un abonnement individuel de fourniture eau et assainissement à l'adresse mentionnée ci-dessous :

Adresse de branchement :

CP : Commune :

CADRE RESERVE AU SERVICE	N° DE COMPTEUR INDIVIDUEL	
	Code de référence abonné	
	Référence du devis	
	Compteur posé le	
	Tarifs forfait pose et fourniture :	<input type="checkbox"/> Diamètre 15 → 230€ HT - 23€ TVA - 253€ TTC <input type="checkbox"/> Diamètre 20 → 270€ HT - 27€ TVA - 297€ TTC <input type="checkbox"/> Diamètre 25 → 320€ HT - 32€ TVA - 352€ TTC <input type="checkbox"/> Diamètre 30 → 370€ HT - 37€ TVA - 407€ TTC <input type="checkbox"/> Diamètre 40 → 420€ HT - 42€ TVA - 462€ TTC

NB : par défaut le diamètre d'un compteur d'eau est de 15

La facture de règlement vous sera adressée ultérieurement

Le présent contrat est soumis aux clauses et conditions des lois et règlements en vigueur ou à venir entre la Communauté de Communes et l'abonné ainsi qu'aux règlements du service de l'eau et du service de l'assainissement.

La signature du contrat vaut acceptation des dits règlements.

Le règlement est automatiquement adressé aux nouveaux abonnés.

L'abonnement entrera en vigueur à la date de signature du contrat d'abonnement individuel de fourniture d'eau conclu entre l'abonné et la Communauté de Communes.

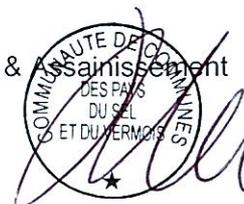
Il prendra fin à la résiliation du contrat avec un relevé précis du compteur individuel. L'abonné devra alors remplir précisément le formulaire de changement d'abonné (disponible sur simple demande) et le faire parvenir au service de l'eau et de l'assainissement **dès la résiliation du présent contrat** afin de permettre d'établir la facture de départ.

A noter que l'abonné partant reste redevable des m3 affichés sur le compteur d'eau et de l'abonnement tant que le présent contrat n'est pas résilié par la transmission du formulaire de changement d'abonné dûment rempli et signé des deux parties (abonné sortant/abonné entrant).

Fait le / /
Signature du propriétaire

Signature du locataire

Directrice Eau & Assainissement



➤ **Document original à transmettre signé au Service Des Eaux**

Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois - 3 rue Louis Majorelle - 54110 Dombasle sur Meurthe